

**Présents :** Thierry IGONNET, Mathilde CORTAMBERT, Thierry MICHEL, Isabelle BOUVIER-BOILEAU, Jean-Louis BACOT, Michel BARDET, Marie-Christine GRIFFON, Christophe LESCUT, Nicole RUY, Annie VOUILLON, Eugène VOUILLON, Pierre BERTHOUD, Catherine PARISOT, Jean Claude WAEBER.

**Excusés :** Jean THOREUX

**Absent :** Néant

**Secrétaire de séance :** Marie-Christine GRIFFON

**Animateur de séance :** Pierre BERTHOUD

Le compte rendu de la séance du 17 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

## **TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

### **Chaufferie centrale**

Si à ce jour, le problème relatif à la conception du silo est bien identifié et la solution technique arrêtée d'un commun accord, le maître d'œuvre nie toujours sa responsabilité et refuse d'en assumer les conséquences financières et/ou de faire intervenir son assurance, malgré une ultime rencontre entre le maître d'ouvrage et la société Synapse, le 21 décembre dernier, à ce jour sans suite.

En conséquence, le conseil municipal :

- charge le maire de demander, auprès de son assureur, Groupama, la désignation et l'intervention d'un expert,
- charge le maire de solliciter de son cabinet d'avocats conseils, un devis en matière d'accompagnement dans une procédure contentieuse,
- autorise le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune auprès de toutes les juridictions (1<sup>ère</sup> instance, appel et cassation), devant lesquelles elle pourrait se pourvoir concernant ce dossier.

La période de rodage des installations, a mis en évidence quelques problèmes en cours de résolution :

- la qualité du bois livré n'est pas toujours satisfaisante. Il s'en suit une mauvaise combustion des plaquettes, avec production de mâchefer, et blocage des mécanismes.
- la chaudière à fioul prend irrégulièrement et incomplètement le relais de la chaudière bois.

Ces aléas sont malheureusement liés à la phase indispensable de réglage des équipements et tout est mis en œuvre pour les minimiser. Des investigations poussées sont en cours, associant les entreprises, le fabricant et le maître d'œuvre. Néanmoins, même si la température de chauffage livrée a parfois été insuffisante, la livraison de chaleur n'a jamais été interrompue.

Deux matinées portes-ouvertes seront organisées pour une présentation au public de la chaufferie centrale et de son fonctionnement, mais aussi de la station d'épuration, aux Berlières, samedi 9 et dimanche 10 février 2013, de 10h à 12h.

### **Parking du lion d'or**

La commission technique, sur sollicitation des riverains concernés, étudie les possibilités et modalités de travaux de reprises du gros œuvre des bâtiments et de mise en forme du terrain, suite aux démolitions d'immeuble et à l'aménagement du parking qui ont pu leur causer préjudice.

### **Placette de la grand' roche**

Le mur séparant la placette de leur propriété s'étant partiellement effondré, des travaux de reprise, pour la partie mitoyenne en mauvais état, ont été étudiés par la commission technique, en lien avec les conjoints JUGNET. Le conseil municipal accepte de prendre en charge 50% du coût de la rénovation du mur mitoyen, pour un montant de 1 245,48 € TTC, selon devis de la SARL VOUILLON.

### **Réhabilitation de « l'Îlot JANIN »**

Le Conseil Municipal est informé que le délai d'instruction du permis de construire concernant cette importante opération, menée conjointement avec la Communauté de Matour et sa Région et la Commune de Matour, a été porté de 3 à 6 mois par la DDT, s'agissant pour partie, d'immeubles de 5<sup>o</sup> catégorie.

Les mitoyennetés avec les riverains ont été précisées avec le géomètre, la division en volume est en cours de réalisation par l'étude notariale.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées de ces bâtiments devra être traité concomitamment aux travaux de réhabilitation des immeubles compte tenu des nuisances observées dans la cour de l'école primaire.

### **Réseau d'eau potable**

#### *Travaux changement de ventouses*

Pour faire suite au travail de fond engagé par les agents communaux en lien avec le cabinet SECUNDO, assistant à maître d'ouvrage pour la gestion du réseau d'alimentation en eau potable, un certain nombre de ventouses doivent être renouvelées au premier trimestre 2013.

Le conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise Bernard THEVENET en date du 16 janvier 2013, sous réserve de vérification du prix unitaire, de confirmation du nombre de ventouses à rénover et du délai d'intervention.

### ***Périmètre des captages***

Les acquisitions et échanges de terrains se poursuivent afin de permettre d'aboutir prochainement à la réalisation des périmètres de protection des puits de captages communaux, imposés par la législation réglementant la production d'eau potable. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable, précisait cette obligation, pour la commune, de maîtriser pleinement ces espaces afin de garantir la qualité des eaux produites et distribuées.

Le maire présente au conseil municipal les dernières négociations qu'il a conduites.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confirmer l'acquisition du terrain du CCAS, cadastré section C, n° 942, contenance 1 ha 28 a 20 ca, conformément aux dispositions de la délibération n°169 du 19 novembre 2012, la Commission Communale d'Action Sociale ayant délibéré favorablement en ce sens, afin de procéder à un échange avec M André DURY ;
- de confirmer l'échange proposé aux termes de la délibération n°164 du 19 novembre 2012 avec les Consorts NESME, suite à réception de leur accord ;
- d'acquérir de Monsieur Roger BONNOT, une parcelle cadastrée, section C, n° 828, contenance 33 a 47 ca, sous réserve de son acceptation et de trouver un accord sur le prix de vente.
- de charger le maire ou un adjoint de finaliser la consultation des géomètres pour lancer les travaux d'arpentage et de bornage en choisissant le mieux-disant, sous réserve d'en informer l'assemblée lors de sa prochaine réunion.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Demande de temps partiel**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord au passage à 80% d'un ATSEM, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles, à sa demande, au retour de son congé maternité ;

### **Renouvellements de contrats**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord :

- au renouvellement pour une durée de 6 mois renouvelable, de deux contrats CUI pour le service technique, à compter du 13 février 2013, à raison de 35/35° pour l'un et de 26/35° pour l'autre.
- au principe de renouveler en CDD, au terme de son contrat aidé, soit à effet du 28 février 2013, le contrat d'un assistant du service accueil et tourisme et charge Isabelle BOUVIER-BOILEAU, de finaliser, dans le cadre de l'organisation globale du travail de l'équipe, les modalités de cette collaboration (durée du contrat et quotité travaillée) ;
- au principe de revoir à la hausse, à sa demande, le temps de travail d'une assistante du service accueil et tourisme lors du renouvellement de son contrat et charge Isabelle BOUVIER-BOILEAU, de finaliser cette décision, dans le cadre de l'organisation globale du travail de l'équipe ;

### **Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel**

Le maire informe le conseil municipal qu'après renseignements complémentaires, la décision du 17 décembre 2012, de confier au Centre de Gestion le soin de conduire, pour son compte, une négociation de groupe mutualisant les risques, pour garantir les frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, ne pourra être mise en œuvre qu'à compter du terme de son engagement actuel avec CIGAC. En conséquence, cette faculté ne sera ouverte à la collectivité qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014, date à laquelle il conviendra également de demander la résiliation à titre conservatoire de son contrat, dans l'attente des résultats de la consultation conduite par le CDG71.

### **Prévoyance - Garantie maintien de salaire**

Le conseil municipal, sur proposition du maire compte tenu de la réception d'informations complémentaires, rouvre le débat sur les nouvelles modalités de participation à la garantie maintien de salaire des agents.

Après avoir obtenu réponses à ses questions, le conseil municipal, à l'unanimité décide de modifier la délibération n°167 du 19 novembre 2012, en portant la participation par agent, de 5 à 6 €, plafonnée au montant de la cotisation réellement due à l'organisme labellisé ; et en supprimant la proratisation au temps de travail, sauf pour les agents pluri-communaux.

### **Rencontre agents-élus**

Le conseil municipal fixe au vendredi 15 mars à 19h la rencontre annuelle entre les agents et les élus. Il s'agira d'un temps de convivialité sous forme d'apéritif dinatoire, à l'occasion duquel seront fêtés les événements concernant le personnel, intervenus depuis la dernière rencontre.

## **TRAVAUX DES COMMISSIONS**

### **Commission tourisme – culture - animation**

Le conseil municipal est informé que la prochaine réunion de la commission, initialement fixée au 17 janvier, a dû être repoussée au 24 janvier à 18h.

#### ***ZLP***

#### ***Etude complémentaire bâtiment d'accueil du camping***

Sur présentation d'Isabelle BOUVIER-BOILEAU, le conseil municipal accepte le devis de l'atelier du triangle pour une étude complémentaire préalable à la réhabilitation du bâtiment d'accueil du camping, d'un montant de 1 375€ HT, soit 1 644€50 TTC.

#### ***Régies de la Maison des Patrimoines et du Cinéma***

Sur demande du trésorier municipal, le conseil municipal décide de prévoir, par modification aux actes constitutifs de ces régies, la possibilité d'assujettir le régisseur à un cautionnement, lorsque les conditions réglementaires le justifient.

### **Commission école - cantine :**

#### ***Réforme des rythmes scolaires***

Le maire transmet à l'assemblée le courrier reçu du DASEN, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et demande à Nicole RUY de présenter au conseil municipal une synthèse effectuée sur ce sujet par le SIVU Enfance et Jeunesse de la Haute Grosne.

Si l'objectif poursuivi par la réforme, à savoir, «un meilleur équilibre du temps scolaire au service de la réussite des élèves » ne peut qu'être partagé, les modalités de mise en œuvre restent floues et pour le moins, à ce stade, incohérentes et inadaptées au plan local.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant :

- que la réforme doit être précisée en ce qui concerne la répartition des compétences entre l'état et les collectivités locales ;
- que la réflexion doit être conduite non seulement au niveau communal, mais en s'élargissant au territoire intercommunal, afin de conduire une vraie concertation avec tous les professionnels et associations en charge des activités scolaires et périscolaires, mais aussi des transports et avec les associations de parents d'élèves ;
- que la notion de projet éducatif doit être explicitée ;
- que les taux exigés pour l'encadrement des enfants doivent être précisés ;
- que l'impact sur la gestion du personnel municipal et sur les finances publiques doit être plus finement apprécié sur le moyen et long terme ;

Décide :

- de ne pas appliquer le texte de la réforme à la rentrée 2013-2014,
- de maintenir le rythme scolaire à raison de 4 jours par semaine, de 8h30 à 16h30, incluant le temps méridien.

Dans l'attente, une réunion est organisée le jeudi 31 janvier 2013 par le SIVU, à 18h30 à Trambly à l'attention des maires du secteur, en présence de représentants du DASEN.

#### ***Matériel informatique***

Isabelle BOUVIER BOILEAU informe l'assemblée de l'avancée du projet d'équipement en vidéo projecteur, tableau numérique et matériel complémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande à ce que soient maintenant arrêtés les choix, avant le vote du budget primitif, dans une enveloppe maximale de 5 000 € TTC, de manière à équiper les deux écoles en matériel similaire pour faciliter la négociation tarifaire et la maintenance ultérieure.

### **Commission technique :**

Le maire présente au conseil municipal le compte rendu de la dernière commission technique, en date du 7 janvier.

#### ***Remboursement facture matériaux***

Sur proposition de Pierre BERTHOUD, le conseil municipal accepte de prendre en charge la facture de matériaux, acquittée par M Olivier BONNOT, d'un montant de 337€56 TTC, concernant des travaux de busage du fossé en accotement, au droit de sa propriété.

#### ***Service de distribution d'eau potable***

Sur proposition de la commission, après consultation de plusieurs fournisseurs, le conseil municipal décide d'acquérir un nouveau releveur auprès de la société SAPPEL, pour un montant de 1 950 € HT, et 680 € HT de prestations d'installation et formation.

**Prochaine réunion de commission technique le lundi 4 février 2013 à 20h30**

## **QUESTIONS FINANCIERES**

### **Admissions en non-valeur – budget eau**

Sur proposition du Trésorier Municipal, le conseil Municipal, décide d'admettre en non-valeur, pour un montant global de 1 052€60, les créances considérées irrécouvrables au terme des poursuites engagées par la trésorerie en 2012.

### Décisions modificatives

Afin de procéder aux opérations de fin d'année, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder :  
- aux virements de crédits suivants sur le budget « Eau » de l'exercice 2012.

CREDITS A OUVRIR				
CHAP.	COMPTE		NATURE	MONTANT
011 D	605		Achat d'eau	+ 1 990.00

  

CREDITS A REDUIRE				
65 D	654		Pertes sur créances irrécouvrables	- 1 990.00

- aux virements de crédits suivants sur le budget « Chaufferie Centrale » de l'exercice 2012.

CREDITS A OUVRIR					
CHAP.	COMPTE	OpER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
66 D	6618			Intérêts des autres dettes	+ 1 965.00

  

CREDITS A REDUIRE					
011 D	60221			Combustibles et carburants	- 1 965.00

### ENQUETES PUBLIQUES – RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

#### Nouveau tableau de classement de la voirie communale

Le projet, finalisé en 2012, a été soumis à l'enquête publique finale, du 30 novembre au 14 décembre 2012. Pendant la durée de l'enquête, un dossier explicatif avec plan détaillé a été mis à disposition du public, des permanences ont été assurées en mairie par Pierre Berthoud et le commissaire enquêteur mis à disposition par la DDT, M. Jean Pierre Raffin, afin d'apporter réponses aux questions et recueillir les observations des intéressés sur un registre ouvert à cet effet.

Aucune observation, remarque ou demande de renseignement n'a été formulée ni inscrite au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 4 janvier 2013, donnant un avis favorable au nouveau tableau de classement de la voirie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les nouveaux plans et tableau de classement de la voirie communale.

#### **Déclassement de terrains appartenant au domaine public, désaffectation de portions de chemins ruraux, en vue de leur aliénation.**

Les neuf dossiers ont été soumis à l'enquête publique qui s'est tenue en mairie, de manière distincte, mais dans le même temps et selon les mêmes modalités que la précédente. Il s'agissait, pour mémoire :

- 1 : d'une portion de chemin rural située « En Argaud », entre les parcelles B 221 – 1156 et 230, nouvellement cadastrée B 1158 (surface 1a55ca), en vue de sa cession ;
- 2 : d'une surface située « Rue de la Grand Roche », au droit des parcelles AB 226 et 506 (surface 66 ca), nouvellement cadastrée AB 672, en vue de sa cession ;
- 3 : d'une surface située « Au Matray », au droit des parcelles AB 91 et 615 (surface 17 ca), nouvellement cadastrée AB 635, en vue de sa cession ;
- 4 : d'une surface située au « Matray », au droit des parcelles AB 93 et 94, (surface 34 ca), nouvellement cadastrée AB 654, en vue de sa cession,
- 5 : d'une surface située à « la Croix Mission », au droit de la parcelle F 586, (surface d'environ 56 ca), en vue de sa cession ;
- 6 : d'une portion de chemin rural circulant entre les parcelles A 44 et A1180 à « Trécourt » (surface 12ca), nouvellement cadastrée A 1347, en vue de sa cession ;
- 7 : d'une portion de chemin rural circulant entre les parcelles D 210-209-213 et D211-569-212 à « Crozet » (surface 1a25ca), en vue de sa cession,
- 8 : d'une portion de voie communale circulant entre les parcelles E 1037 et 1038 à « Auvreau » (surface 12ca), au droit de la parcelle E 203, nouvellement cadastrée E 1057, en vue de sa cession,
- 9 : d'une surface située au « Matray », au droit des parcelles AB 98 -302 et 301 (surface 2a98ca), en vue de sa cession en trois lots, respectivement de 39 ca, 53 ca et 2 a 06 ca,

Aucune observation, remarque ou demande de renseignement n'a été formulée ni inscrite au registre d'enquête concernant les points 1-2-3-5-6-7-8-9.

Concernant le point 4, une requête a été enregistrée, une solution a été proposée et acceptée par les intéressés avant le terme de l'enquête.

Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions le 4 janvier 2013, donnant un avis favorable aux déclassements et/ou à l'aliénation des 9 points soumis à l'enquête publique, en tenant compte de la modification du point n°4 au Matray.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme le déclassement de ces parcelles issues du domaine public et la désaffectation de ces portions de chemins ruraux, en vue de leur aliénation.

- charge le maire ou un adjoint de finaliser les ventes et échanges prévus, par acte notarié en lien avec l'étude Crivelli et Saulnier,

- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision, et en particulier les actes notariés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mise à disposition du CART**

Isabelle BOUVIER-BOILEAU présente à l'assemblée la demande de mise à disposition gratuite de la salle de cinéma du CART de l'association Manoj, pour la tenue de son assemblée générale, la présentation d'un film et la vente d'artisanat au profit d'actions solidaires et sanitaires au Népal le samedi 9 février 2013.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de l'adjointe, à l'unanimité :

- décide de mettre la salle demandée à disposition gratuite de cette association, pour cette manifestation.

### **Adhésion à l'UMCR**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de renouveler l'adhésion à l'UMCR71 (Union des Maires des Communes Rurales de Saône et Loire), pour 90 € annuels et dit que cette adhésion sera renouvelée annuellement tant qu'elle ne sera pas dénoncée.

### **Extension du périmètre de la Communauté de Communes de Matour et sa Région**

Le maire informe l'assemblée délibérante que le périmètre de la Communauté de Communes de Matour et sa Région est étendu à la commune de Vérosvres, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, par arrêté préfectoral.

La CCMR regroupera donc à terme 11 communes : Brandon, La Chapelle du Mont de France, Clermain, Dompierre les Ormes, Matour, Montagny sur Grosne, Montmelard, Saint Pierre le Vieux, Trambly, Trivy et Vérosvres, pour une population totale de 4 569 habitants.

### **DRI**

#### ***Convention générale d'occupation du domaine public routier départemental et d'entretien des aménagements***

Le maire rappelle à l'assemblée délibérante la convention proposée par le département en 2012, visant à répartir les responsabilités et la nature des travaux incombant à chaque collectivité

Cette convention ayant été rédigée unilatéralement et sans concertation par le département qui impose là ses règles à la commune, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- refuse de signer cette convention.

- charge le maire ou un adjoint de prendre contact avec les services concernés pour rédiger une nouvelle convention, en concertation.

#### ***Convention "renouvellement de la couche de roulement en enrobé de la RD 987"***

Le maire rappelle à l'assemblée délibérante la participation résiduelle communale, fixée par le département à 24 000 € sur un coût global estimé à 120 000 € HT, pour la réfection de la couche de roulement de la RD 987 en centre bourg. Les informations complémentaires obtenues ne permettent pas au conseil de valider l'opération projetée, le montant des travaux, insuffisamment détaillé, apparaissant trop élevé.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de refuser de participer pour 24 000 €, tel que demandé par la DRI, à la réfection de la couche de roulement de la RD987 en centre bourg ;

- charge le maire ou un adjoint de renégocier cette opération avec les services concernés ;

- décide, si ce coût était confirmé, de renoncer à la réfection de la couche de roulement au profit de simples opérations de « pastillage »

### **DETR 2013**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de présenter le projet de réhabilitation du bâtiment d'accueil du camping, afin de solliciter un financement d'Etat au titre de la DETR.

## **1<sup>ère</sup> édition du "joli mois de l'Europe en Bourgogne"**

Le maire informe l'assemblée, que le conseil régional souhaite mieux faire connaître l'action de l'Union Européenne dans la région et propose aux collectivités de communiquer sur un projet pour lequel elles ont reçu le soutien de l'Europe.

Le conseil municipal autorise Thierry MICHEL à valoriser dans ce cadre le projet de construction de la chaufferie centrale.

### **Demandes de subventions**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accéder aux demandes de subventions suivantes : agri-solidarités, EREA de Charnay les Mâcon, CFA du Bâtiment de la Côte d'Or, Lycée Agricole Privé E Gautier de Nandax, CFA du BTP d'Autun, restaurants du cœur.

### **Natura 2000**

Suite au dernier "comité de pilotage" du projet "NATURA 2000, bocages forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois", le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, réaffirmant néanmoins son attachement à la préservation de l'environnement et de sa biodiversité, et saluant la qualité du travail effectué en amont par la CCC et l'animateur, charge le maire de porter à la connaissance du comité :

- son désaccord sur la légitimité du travail conduit sur ce projet, en contradiction avec la majorité des élus des territoires concernés et en inadéquation avec les réalités locales ;
- la nécessité, à ce stade, de rechercher une solution pérenne portée par une organisation qui ait à la fois la compétence territoriale et la légitimité juridique, ce qui n'est pas le cas de la CCC, c'est-à-dire soit par une collectivité en relation avec le territoire concerné soit par les services de l'Etat, comme dans de nombreux autres sites.
- l'importance de prendre conscience que les avancées en matière d'environnement ne peuvent pas se réaliser très longtemps aux dépens ou en ignorant les deux autres piliers du développement durable que sont le social et l'économie.
- le fait inacceptable que les collectivités qui contribuent, bien au-delà de leur potentiel économique et humain à la qualité de l'environnement, de la biodiversité de notre département et de notre région, ne bénéficient pas d'une compensation financière alors même que les collectivités des zones les plus urbanisées, les plus industrialisées continuent, sans véritable contrainte, à porter leurs projets de développement économique et démographique et à en encaisser les dividendes.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Ecole de musique**

Isabelle BOUVIER BOILEAU effectue pour l'assemblée, le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Ecole de Musique de la Haute Grosne et fait part des difficultés rencontrées par cette association pour équilibrer son budget dans un contexte difficile.

### **Renforcement plan "vigipirate" :**

Le conseil municipal est informé du renforcement au niveau national du plan vigipirate suite à l'intervention militaire au Mali.

### **Météo décembre 2012**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Animateur de la prochaine séance : MC GRIFFON

<b>PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :      Lundi 18 février 2013, à 20h30</b>
---